

ganche est, ce qui est le comble du ridicule, et se précipiter sur un morceau de fer afin de conjurer le prétendu mauvais sort de la rencontre d'un pré-

Toujours est-il que plusieurs s'imaginent communément qu'une influence délicate s'attache aux prunx d'une femme, et cette femme est la première à se précipiter sur le jour de l'année la forme de félicité qui devient fatidique: « Bonne et heureuse année! »

Même ce sont des sottises! Toutefois, serrons-nous vite les mains, ami lecteur, pour éviter que notre belle-mère, classiquement aimable et empressée, n'arrive aujourd'hui son taureau nous aborder avant les autres. Pour le coup, ce serait un désastre!

Léon BOCCOR.

LA CONDAMNATION DES SANS-PATRIE PAR LE JURY DE LA SEINE

Retour d'un juré et d'un condamné. — L'impression dans le monde politique. — Les appréciations des journaux.

Déclaration d'un juré

Paris, 31 décembre. — Un juré interrogé après l'arrêt prononcé par la Cour d'assises contre les antimilitaristes, a fait la déclaration suivante:

« Ce n'est pas sans peine, nous dit-il, que nous avons pu accomplir cet acte de salubrité publique. Nous étions d'abord saisis par la condamnation à l'impunité. Certes, ce n'est pas à l'heure grave où nous sommes que la France peut laisser propager des doctrines aussi criminelles. Puis nous ne fumes plus que sept. Ce n'est donc qu'à une voix de majorité qu'a été acquiescé le verdict.

Les uns faisaient valoir que la campagne antimilitariste avait continué de plus belle, que notre verdict de condamnation n'arrêterait rien; d'autres estimaient que des jurés qui estiment condamnés allaient faire des antimilitaristes des martyrs.

Finalement, nous avons pensé que le jury n'avait pas à examiner des conséquences et qu'il devait uniquement décider si l'infraction ou non était criminelle.

Nous avons fait notre devoir.

Cependant, tenant compte du passé de l'un des accusés, et ne voulant pas qu'il soit acquis que la France avait péché par la sévérité ou qu'un étranger lui avait apporté l'arrêt dans un danger, nous avons été presque unanimes à l'acquiescer.

En somme, quelles que puissent être les conséquences de notre décision, nous avons pour nous la satisfaction du devoir accompli.

Cité des condamnés

La Patrie dit tenir d'une source certaine que l'Association internationale antimilitariste a décidé en réponse au verdict d'hier, d'apposer sur les murs de Paris, un nouveau affiche plus violente que la première.

Cependant, ajoute notre confrère, quelques-uns des adhérents voudraient qu'on attendît, avant de lancer une proclamation, que fut fini le procès d'Amiens. Les compagnons craignent que nous ne nous précipitions, prédisposés les jurés de la Seine dont il redoutent, d'ailleurs, la sévérité.

M. Hervé, d'autre part, se déclare ravi du verdict qu'il qualifie de vigoureux.

Cela fera le plus grand bien à notre parti, déclare-t-il, à ce qu'on appelle l'Unionisme.

Cependant, le condamné d'hier se préoccupe de se pourvoir en cassation, contre l'arrêt qui l'a frappé, ainsi que son co-prévenu.

Ce n'est pas, prétend-il, qu'il espère un traitement moins dur, mais, dit-il, nous serons renvoyés devant un autre Cour, où l'affaire sera de nouveau jugée; nous serons de nouveau condamnés et ce sera une excellente propagande pour notre parti.

L'appréciation de M. Hervé, sur le verdict d'hier renferme d'ailleurs une menace.

C'est la classe bourgeoise, dit-il, qui jugent le prolétariat; nous verrons ce qui se passera lors de la reddition de comptes.

Dans le monde politique

Le verdict du jury de la Seine a produit, on le conçoit, une profonde impression dans le monde politique. Une haute personnalité parlementaire nous disait à ce propos:

La fermeté de la justice populaire n'est pas seulement un grand bien pour notre situation à l'étranger; elle doit, à l'intérieur, être envisagée sous un jour des plus favorables; elle inonde d'une clarté aveuglante une époque dont vivent les bourgeois et qu'ils continuent à méconnaître.

Désormais ce ne sont plus seulement des majorités parlementaires qui blâment, dans un motif électoral, l'hérésie; les doctrines répandues par les socialistes et radicaux socialistes; c'est le pays qui fêtit, et qui frappe les Hervé, les Jaurès, les faux Hervé et les faux Jaurès; il frappe également tous ceux qui proclament qu'ils ne connaissent pas d'ennemis à gauche, et qui ont plus ou moins ouvertement allié avec les hommes de gauche les plus extrêmes, sous le prétexte de défense de la République.

Le verdict du jury, on peut l'affirmer, déchire tous les manifestes doctrinaux qui répandaient hier les radicaux et les radicaux socialistes; ils se déclarent prêts à voter et à faire voter un second tour le candidat de gauche qui aurait eu le plus de voix au premier tour. Il y a maintenant une barrière que l'on ne saurait franchir sans un véritable crime de lèse-patrie. C'est ce qui vient de proclamer les jurés de la Seine, et, du même coup, sont frappés et

contre les André, les Pelléan, les Combes, sans ceux qui s'opposent et s'appuient encore sur les professionnels de la trahison, de la désertion et de la haine des officiers.

L'OPINION DES JOURNAUX DE DINAMIQUE SOIR

La Patrie: Le danger de ce procès était terriblement grave. Toute concession est de conséquence déplorable. Le verdict du jury, c'est la vérité de la nation, c'est la réponse de l'opinion à tous les révolutionnaires et aux anarchistes qui, sous prétexte de pourvoir à la justice sociale, ont voulu scier la division parmi les Français, et organiser le plus odieuse des guerres civiles en présence des hordes déchaînées mobilisées aux portes de France.

L'Intransigeant: Les condamnations d'hier pourraient être considérées comme assez dures si elles n'étaient pas absolument platoniques. Aux manifestations anti-françaises des accusés, le jury a répondu par une manifestation patriotique, mais les uns comme l'autre se rendent parfaitement compte du résultat négatif du verdict rendu.

Le Temps: Et, en effet, ayant annulé la condamnation de Dreyfus qui venait livrer la France à l'Allemagne, il serait, de sa part, souverainement injuste de condamner des hommes Hervé et consorts qui avouent leur projet de livrer la même France et à la même Allemagne.

La Liberté: La justice populaire a non seulement condamné les antimilitaristes qui ont comparu devant elle, mais elle a condamné en même temps les témoins qui sont venus se solidariser publiquement avec eux, les hommes de lettres et les intellectuels au verbe creux et sonore; elle a condamné aussi, du même coup, les hommes politiques qui, jusqu'à l'existence même des antimilitaristes, et cela pour n'avoir pas à leur retour ouvert et pour pouvoir pacifier avec eux dans le scrutin prochain.

Enfin la justice populaire a encore condamné avec colère la politique d'abandon qui a favorisé, depuis quelques années, la propagande antimilitariste et qui a permis à la doctrine de la désertion de se propager librement comme une opinion respectable.

Le Temps: C'était avec une sincère angoisse que l'on se demandait si le jury de la Seine, par son verdict, n'allait admettre que la provocation au meurtre des officiers, à la désertion devant l'ennemi, à l'assassinat de la patrie, fut un programme politique couvert par le principe de la liberté de penser.

L'hérésie avec l'insupportable du jury devenait une opinion politique comme une autre, parfaitement légitime et défendable; c'était un véritable dogme, une capitulation morale, dont les conséquences eussent été mortelles pour la sécurité nationale, sans compter par nos adversaires, un double affreux pour tout bon Français et pour les amis de la France.

On sait maintenant que ces révolutions abominables sont des délits de droit commun. On a pu, par le droit d'urgence, les admettre à tirer sur leurs officiers, et à frapper traitement leur patrie, en cas de guerre, que celui d'inviter un sautoir à poignarder un passant. Voilà la vérité que le peuple sentait instinctivement et que le verdict a si justement et si opportun du jury de la Seine met en pleine lumière.

Le Journal des Débats: L'hérésie aurait pu être considérée très longtemps, trop longtemps, peut-être, comme une maladie mentale, comme une tare intellectuelle; le jour où on l'aurait laissé devenir une doctrine, il aurait fallu dire qu'elle était libre de se propager dans l'impunité. Nous félicitons les bons citoyens qui, sans souci des menaces ni des dangers, ni même des sophismes, ont puisé dans le sentiment de leur devoir civique, et de leur responsabilité nationale, le courage de l'arrêter net et de le rendre impuissant.

Le Temps: C'était avec une sincère angoisse que l'on se demandait si le jury de la Seine, par son verdict, n'allait admettre que la provocation au meurtre des officiers, à la désertion devant l'ennemi, à l'assassinat de la patrie, fut un programme politique couvert par le principe de la liberté de penser.

L'hérésie avec l'insupportable du jury devenait une opinion politique comme une autre, parfaitement légitime et défendable; c'était un véritable dogme, une capitulation morale, dont les conséquences eussent été mortelles pour la sécurité nationale, sans compter par nos adversaires, un double affreux pour tout bon Français et pour les amis de la France.

On sait maintenant que ces révolutions abominables sont des délits de droit commun. On a pu, par le droit d'urgence, les admettre à tirer sur leurs officiers, et à frapper traitement leur patrie, en cas de guerre, que celui d'inviter un sautoir à poignarder un passant. Voilà la vérité que le peuple sentait instinctivement et que le verdict a si justement et si opportun du jury de la Seine met en pleine lumière.

Le Journal des Débats: L'hérésie aurait pu être considérée très longtemps, trop longtemps, peut-être, comme une maladie mentale, comme une tare intellectuelle; le jour où on l'aurait laissé devenir une doctrine, il aurait fallu dire qu'elle était libre de se propager dans l'impunité. Nous félicitons les bons citoyens qui, sans souci des menaces ni des dangers, ni même des sophismes, ont puisé dans le sentiment de leur devoir civique, et de leur responsabilité nationale, le courage de l'arrêter net et de le rendre impuissant.

Le Temps: C'était avec une sincère angoisse que l'on se demandait si le jury de la Seine, par son verdict, n'allait admettre que la provocation au meurtre des officiers, à la désertion devant l'ennemi, à l'assassinat de la patrie, fut un programme politique couvert par le principe de la liberté de penser.

L'hérésie avec l'insupportable du jury devenait une opinion politique comme une autre, parfaitement légitime et défendable; c'était un véritable dogme, une capitulation morale, dont les conséquences eussent été mortelles pour la sécurité nationale, sans compter par nos adversaires, un double affreux pour tout bon Français et pour les amis de la France.

On sait maintenant que ces révolutions abominables sont des délits de droit commun. On a pu, par le droit d'urgence, les admettre à tirer sur leurs officiers, et à frapper traitement leur patrie, en cas de guerre, que celui d'inviter un sautoir à poignarder un passant. Voilà la vérité que le peuple sentait instinctivement et que le verdict a si justement et si opportun du jury de la Seine met en pleine lumière.

Le Journal des Débats: L'hérésie aurait pu être considérée très longtemps, trop longtemps, peut-être, comme une maladie mentale, comme une tare intellectuelle; le jour où on l'aurait laissé devenir une doctrine, il aurait fallu dire qu'elle était libre de se propager dans l'impunité. Nous félicitons les bons citoyens qui, sans souci des menaces ni des dangers, ni même des sophismes, ont puisé dans le sentiment de leur devoir civique, et de leur responsabilité nationale, le courage de l'arrêter net et de le rendre impuissant.

Le Temps: C'était avec une sincère angoisse que l'on se demandait si le jury de la Seine, par son verdict, n'allait admettre que la provocation au meurtre des officiers, à la désertion devant l'ennemi, à l'assassinat de la patrie, fut un programme politique couvert par le principe de la liberté de penser.

L'hérésie avec l'insupportable du jury devenait une opinion politique comme une autre, parfaitement légitime et défendable; c'était un véritable dogme, une capitulation morale, dont les conséquences eussent été mortelles pour la sécurité nationale, sans compter par nos adversaires, un double affreux pour tout bon Français et pour les amis de la France.

On sait maintenant que ces révolutions abominables sont des délits de droit commun. On a pu, par le droit d'urgence, les admettre à tirer sur leurs officiers, et à frapper traitement leur patrie, en cas de guerre, que celui d'inviter un sautoir à poignarder un passant. Voilà la vérité que le peuple sentait instinctivement et que le verdict a si justement et si opportun du jury de la Seine met en pleine lumière.

Le Journal des Débats: L'hérésie aurait pu être considérée très longtemps, trop longtemps, peut-être, comme une maladie mentale, comme une tare intellectuelle; le jour où on l'aurait laissé devenir une doctrine, il aurait fallu dire qu'elle était libre de se propager dans l'impunité. Nous félicitons les bons citoyens qui, sans souci des menaces ni des dangers, ni même des sophismes, ont puisé dans le sentiment de leur devoir civique, et de leur responsabilité nationale, le courage de l'arrêter net et de le rendre impuissant.

Le Temps: C'était avec une sincère angoisse que l'on se demandait si le jury de la Seine, par son verdict, n'allait admettre que la provocation au meurtre des officiers, à la désertion devant l'ennemi, à l'assassinat de la patrie, fut un programme politique couvert par le principe de la liberté de penser.

L'hérésie avec l'insupportable du jury devenait une opinion politique comme une autre, parfaitement légitime et défendable; c'était un véritable dogme, une capitulation morale, dont les conséquences eussent été mortelles pour la sécurité nationale, sans compter par nos adversaires, un double affreux pour tout bon Français et pour les amis de la France.

On sait maintenant que ces révolutions abominables sont des délits de droit commun. On a pu, par le droit d'urgence, les admettre à tirer sur leurs officiers, et à frapper traitement leur patrie, en cas de guerre, que celui d'inviter un sautoir à poignarder un passant. Voilà la vérité que le peuple sentait instinctivement et que le verdict a si justement et si opportun du jury de la Seine met en pleine lumière.

Le Journal des Débats: L'hérésie aurait pu être considérée très longtemps, trop longtemps, peut-être, comme une maladie mentale, comme une tare intellectuelle; le jour où on l'aurait laissé devenir une doctrine, il aurait fallu dire qu'elle était libre de se propager dans l'impunité. Nous félicitons les bons citoyens qui, sans souci des menaces ni des dangers, ni même des sophismes, ont puisé dans le sentiment de leur devoir civique, et de leur responsabilité nationale, le courage de l'arrêter net et de le rendre impuissant.

Le Temps: C'était avec une sincère angoisse que l'on se demandait si le jury de la Seine, par son verdict, n'allait admettre que la provocation au meurtre des officiers, à la désertion devant l'ennemi, à l'assassinat de la patrie, fut un programme politique couvert par le principe de la liberté de penser.

L'hérésie avec l'insupportable du jury devenait une opinion politique comme une autre, parfaitement légitime et défendable; c'était un véritable dogme, une capitulation morale, dont les conséquences eussent été mortelles pour la sécurité nationale, sans compter par nos adversaires, un double affreux pour tout bon Français et pour les amis de la France.

On sait maintenant que ces révolutions abominables sont des délits de droit commun. On a pu, par le droit d'urgence, les admettre à tirer sur leurs officiers, et à frapper traitement leur patrie, en cas de guerre, que celui d'inviter un sautoir à poignarder un passant. Voilà la vérité que le peuple sentait instinctivement et que le verdict a si justement et si opportun du jury de la Seine met en pleine lumière.

Le Journal des Débats: L'hérésie aurait pu être considérée très longtemps, trop longtemps, peut-être, comme une maladie mentale, comme une tare intellectuelle; le jour où on l'aurait laissé devenir une doctrine, il aurait fallu dire qu'elle était libre de se propager dans l'impunité. Nous félicitons les bons citoyens qui, sans souci des menaces ni des dangers, ni même des sophismes, ont puisé dans le sentiment de leur devoir civique, et de leur responsabilité nationale, le courage de l'arrêter net et de le rendre impuissant.

Le Temps: C'était avec une sincère angoisse que l'on se demandait si le jury de la Seine, par son verdict, n'allait admettre que la provocation au meurtre des officiers, à la désertion devant l'ennemi, à l'assassinat de la patrie, fut un programme politique couvert par le principe de la liberté de penser.

L'hérésie avec l'insupportable du jury devenait une opinion politique comme une autre, parfaitement légitime et défendable; c'était un véritable dogme, une capitulation morale, dont les conséquences eussent été mortelles pour la sécurité nationale, sans compter par nos adversaires, un double affreux pour tout bon Français et pour les amis de la France.

On sait maintenant que ces révolutions abominables sont des délits de droit commun. On a pu, par le droit d'urgence, les admettre à tirer sur leurs officiers, et à frapper traitement leur patrie, en cas de guerre, que celui d'inviter un sautoir à poignarder un passant. Voilà la vérité que le peuple sentait instinctivement et que le verdict a si justement et si opportun du jury de la Seine met en pleine lumière.

Le Journal des Débats: L'hérésie aurait pu être considérée très longtemps, trop longtemps, peut-être, comme une maladie mentale, comme une tare intellectuelle; le jour où on l'aurait laissé devenir une doctrine, il aurait fallu dire qu'elle était libre de se propager dans l'impunité. Nous félicitons les bons citoyens qui, sans souci des menaces ni des dangers, ni même des sophismes, ont puisé dans le sentiment de leur devoir civique, et de leur responsabilité nationale, le courage de l'arrêter net et de le rendre impuissant.

Le Temps: C'était avec une sincère angoisse que l'on se demandait si le jury de la Seine, par son verdict, n'allait admettre que la provocation au meurtre des officiers, à la désertion devant l'ennemi, à l'assassinat de la patrie, fut un programme politique couvert par le principe de la liberté de penser.

L'hérésie avec l'insupportable du jury devenait une opinion politique comme une autre, parfaitement légitime et défendable; c'était un véritable dogme, une capitulation morale, dont les conséquences eussent été mortelles pour la sécurité nationale, sans compter par nos adversaires, un double affreux pour tout bon Français et pour les amis de la France.

On sait maintenant que ces révolutions abominables sont des délits de droit commun. On a pu, par le droit d'urgence, les admettre à tirer sur leurs officiers, et à frapper traitement leur patrie, en cas de guerre, que celui d'inviter un sautoir à poignarder un passant. Voilà la vérité que le peuple sentait instinctivement et que le verdict a si justement et si opportun du jury de la Seine met en pleine lumière.

Le Journal des Débats: L'hérésie aurait pu être considérée très longtemps, trop longtemps, peut-être, comme une maladie mentale, comme une tare intellectuelle; le jour où on l'aurait laissé devenir une doctrine, il aurait fallu dire qu'elle était libre de se propager dans l'impunité. Nous félicitons les bons citoyens qui, sans souci des menaces ni des dangers, ni même des sophismes, ont puisé dans le sentiment de leur devoir civique, et de leur responsabilité nationale, le courage de l'arrêter net et de le rendre impuissant.

Le Temps: C'était avec une sincère angoisse que l'on se demandait si le jury de la Seine, par son verdict, n'allait admettre que la provocation au meurtre des officiers, à la désertion devant l'ennemi, à l'assassinat de la patrie, fut un programme politique couvert par le principe de la liberté de penser.

L'hérésie avec l'insupportable du jury devenait une opinion politique comme une autre, parfaitement légitime et défendable; c'était un véritable dogme, une capitulation morale, dont les conséquences eussent été mortelles pour la sécurité nationale, sans compter par nos adversaires, un double affreux pour tout bon Français et pour les amis de la France.

de 3.000 francs; ils ont été dirigés sur le dépôt et sont gardés à la disposition du gouvernement belge.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Une liste unique... Les trois feuilles déposées à la suite Debierré-Bernès-Dejoly, — les trois points cardinaux du Bloc, — jugeant leur cause mauvaise et surtout perdue en sont réduits aux fausses nouvelles.

Le Petit Nord de F. Debierré a inventé une liste unique progresso-libérale. Le Progrès a affirmé qu'elle était officielle et arrêtée ne varietur. Enfin le Rétail, brochant sur le tout, a déclaré que ce renseignement, né dans la cuisine de M. Debierré, venait « de bonne source » et même qu'il ne redoutait aucun démenti.

Nous gardé le ciel d'infliger le moindre démenti à des gens si bien informés!

La liste unique, patronnée par le trio, doit certainement exister quelque part. Si ce n'est au siège de la Fédération Républicaine ou à celui de l'Association Libérale, ce doit être chez quelque agent dévoué et bon à tout faire.

Le plus curieux est que le F. Debierré a connu cette liste unique, — unique certes, — avant les intéressés eux-mêmes! Et c'est par la feuille du correspondant du célèbre Vadequard que ces derniers ont appris à quelle sauce on les avait accommodés sans qu'ils s'en doutassent!

Les présidents et membres des deux Comités ne connaissent pas davantage le résultat de négociations qui n'ont pas existé. Ils ignorent et ignorent encore complètement que M. Debierré et ses acolytes ont composé une liste unique libéro-progressiste.

La malice des Bloards porte si bien leur marque qu'elle ne peut tromper personne. Il leur faudra trouver autre chose.

Néanmoins, la façon fantaisiste dont cette liste pancarte a été fabriquée dénote un certain fanatisme qui n'étonne point de la part de gens habitués à falsifier et à dénaturer tout ce qu'ils touchent.

Bref, la liste imaginée et publiée par le Progrès, le Rétail et le Petit Nord est une fumisterie et un manœuvre grossier.

Les électeurs sénatoriaux sont avertis.

Un appel de la Fédération Républicaine du Nord La Fédération républicaine du Nord s'adresse la lettre suivante à MM. les députés sénatoriaux:

Messieurs les Députés sénatoriaux, Lorsque en 1897, le collège sénatorial a été appelé à élire les sénateurs du Nord, la France était prospère, forte et respectée, sous un gouvernement progressiste, qui s'attachait à étendre les luttes intestines et à réunir tous les citoyens dans un commun attachement à la République, dans un effort commun pour améliorer l'état social et pour augmenter la puissance et la richesse du pays.

Qu'avons-nous vu depuis? L'unité morale de l'armée ébranlée par de honteuses pratiques de dilapidation fomentées pendant trois ans par un gouvernement criminel; Les arsenaux livrés à l'anarchie; Le mépris du devoir militaire et du détournement absolu à la patrie, s'affichant publiquement sans que le gouvernement eût le courage d'obliger tous ceux qui dépendent de lui à glorifier le patriotisme et le sacrifice;

La désorganisation progressive des services publics; La délation installée dans toutes les communes et opprimant les citoyens qui ne s'inclinent pas servilement devant les distributeurs des faveurs du pouvoir;

La liberté de l'enseignement gravement atteinte; Le Concordat, qui nous avait donné cent ans de prospérité, dénoncé sans qu'on ait daigné consulter le pays; La liberté de conscience menacée par une politique sectaire;

Le collectivisme encouragé dans ses entreprises de désorganisation sociale par les complaisances du gouvernement, paralysant le commerce et l'industrie par des grèves révolutionnaires;

La France, affaiblie, s'écartant en discussions intestines et descendant sur une pente rapide vers l'anarchie, au milieu des dangers extérieurs qui menacent non seulement sa puissance mais même son indépendance et son existence comme nation libre!

C'est la politique funeste des dernières années, qui ont fait de nous un pays pauvre, dépeuplé, et qui a produit cette désorganisation des forces du pays;

Vous voyez aujourd'hui se continuer cette alliance.

Le vote voyez les candidats radicaux subir la démission de l'extrême gauche, évitez leurs rangs ou parlez radical-socialiste et sachez l'opinion des collectivistes.

Le vote pour la liste radicale et radical-socialiste, ce serait sanctionner pour le passé et vouloir continuer dans l'avenir la désastreuse politique, dont on a pu dire à la tribune de la Chambre des députés, « cela faisait passer le pays à l'extrême gauche » et qu'elle constituait « un péril national ».

Les députés du département du Nord, si laborieux, si passionnément attachés à l'ordre et à la liberté, ne voudront pas donner leurs suffrages à ceux qui ont causé la désastreuse politique de la République, de la délation, de l'internationalisme. Ils les donneront, nous en avons le ferme espoir, aux républicains éprouvés qui leur présente la Fédération républicaine progressiste.

Nos candidats ont montré, quelques-uns déjà sous l'Empire, les autres pendant les crises de la Seizième et du boulangisme, et au cours des dernières luttes contre les coalitions, leur dévouement actif à la République, leur attachement à la liberté. Ils n'ont pas l'esprit étroit des partis sectaires. Ils ne sont toujours inspirés, ils s'inspirent toujours de l'intérêt supérieur du pays. En les nommant, Messieurs les Députés, vous contribuerez à ramener dans ce pays l'ordre et le développement de notre richesse agricole, industrielle et commerciale; vous contribuerez à défendre les libertés constitutionnelles par la République et à rendre à la France la force militaire sans laquelle il n'est pas de paix assurée.

Au moment du vote faites abstraction de vos sympathies personnelles, de vos préjugés d'arrondissement, et même des préjugés de parti que les anarchistes et les collectivistes ont pu laisser en vous éveiller. Rappelez-vous les dangers qui menacent le pays à l'intérieur et à l'extérieur. Ne pensez qu'à l'intérêt de la France!

Votez pour: M. LOZE, député du Nord, ancien ambassadeur, commandeur et membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur; CHATELÉY, avocat, conseiller municipal de Roubaix, sénateur sortant; DELVAL, maire de Fourmies, membre du Comité de l'Association des députés de la Chambre de Commerce d'Arras; DERRAUX, industriel, agriculteur, ancien vice-président du Conseil général du Nord, chevalier de la Légion d'honneur; DRANSART, ancien interne des hôpitaux, conseiller général du Nord; FAUCHEUR, professeur à la Chambre de Commerce de Lille, membre du Comité consultatif des chemins de fer au ministère des Travaux publics, chevalier de la Légion d'honneur; GHESTEM, cultivateur, conseiller général du Nord, maire de Verlinghem, officier du Mérite agricole; MENECLAËY, maire de Cassel, conseiller général du Nord.

Pour la Fédération républicaine du Nord: Eugène Moreux, député du Nord; M. Les vice-présidents: GUILLAIN, vice-président de la Chambre des Députés, député du Nord; Th. BARROS, député du Nord; DANCHAÏN, conseiller général.

UNE LETTRE DE M. LE GÉNÉRAL JEANNEROD M. le général Jeannerod adresse au Progrès du Nord la lettre suivante:

Lille, le 30 décembre 1905. Monsieur le Rédacteur en chef,

Un ami me communique un extrait du journal Le Progrès du Nord, du 26 décembre. L'auteur de cet article manifeste sa surprise de l'accusation portée par les candidats libéraux du Nord contre les hommes qui ont désorganisé notre armée.

Quelle dose de naïveté ou d'audace il faut, pour ne pas voir ou pour nier l'œuvre criminelle qui a été froidement et résoluement poursuivie contre notre armée et notre marine, par ordre de la franc-maçonnerie, avec la complicité d'un parti qu'elle domine et grâce à la faiblesse ou à l'aveuglement d'un Parlement qui en portera la responsabilité.

Le pays qui nous demandera bientôt compte de l'état désemparé et affaibli où il se trouve après une législature pendant laquelle les pouvoirs publics n'ont cessé de jeter le défi à une puissance sans armée et de trembler dans les angoisses de celle dont l'assurance et l'audace grandissent avec nos divisions.

Et quoi! la discipline d'une armée livrée à la propagande internationaliste n'est-elle pas atteinte? Que peut-on attendre de ces jeunes conscrits, qui arrivent au régiment les poches bourrées de tracts et de brochures à la Hervé, pour qui la caserne est un bagne, les officiers des despotes ou des traîtres, l'uniforme une gêne ignominieuse, le drapeau un chiffon, la patrie un mythe, le service militaire une galère à déserteur?

Qu'il y ait des états assez insensés et dépourvus de sens moral pour penser et dire de pareilles monstruosités, cela se comprend. Il y a toujours eu des fous et des criminels; il y en a de plus en plus. Mais ce n'est pas d'un gouvernement qui les tolère! Il se rend complice de coups portés avant le combat à ceux qu'il a le devoir d'armer pour la défense de la patrie.

Nous avons connu un temps où le soldat, confiant dans ses chefs, trouvait en eux et ne cherchait qu'en eux seuls les guides et les amis qui le préparaient aux grands devoirs de la guerre.

Pourquoi aujourd'hui des maîtres et des étrangers à l'armée, à ses besoins, à ses aspirations généreuses, sont-ils introduits dans nos casernes? Au profit de doctrines et d'un enseignement qui échappent au contrôle de l'autorité militaire et au détriment de la hiérarchie et de la nécessaire influence, ils absorbent un temps déjà trop mesuré à l'instruction ou au repos du soldat.

A quel sentiment de méfiance envers les officiers doit-on attribuer cette insurrection insensée à l'égard de l'armée et à l'esprit de solidarité indifférent à l'homme qui,

permanence, avait fait opérer des recherches parmi les fiches de logement romaines chaque jour au service de la sûreté par les cambriétaires de la ville.

L'une de ces fiches émanant de l'estaminet situé au n° 23 de la rue de Champe, portait précisément les noms des deux individus recherchés. C'est donc à cette adresse que les agents se présentèrent et qu'ils trouvèrent les deux agresseurs, qui avaient réintégré leur logement, peu de temps auparavant.

LES VOLS SUR LES VOITURES. — Nous avons annoncé l'arrestation d'un jeune homme de la rue Daubenton, Edmond Bultinck, dit « Montèche », l'un des auteurs présumés du vol d'un panier d'œufs commis vendredi dernier, à l'angle des rues Bayard et Labryère, au préjudice de M. Castelain, marchand de beurre, rue Capart.

Le jeune homme avait été dénoncé par un témoin, âgé d'une dizaine d'années. Le petit garçon ayant varié dans ses déclarations, et la culpabilité de l'inculpé n'ayant pu être établie, ce dernier a été remis en liberté par M. Prud'homme, commissaire de police.

WATTELOS UN HABITANT DE WATTELOS VICTIME D'UN ACCIDENT DE TRAMWAY AU LABOUREUR. Un accident s'est produit dans la rue de la République sur le tramway qui traverse le quartier du Laboureur, à proximité de la rue Faidherbe. Les circonstances de cet accident n'ont pu être déterminées jusqu'à présent. D'après les renseignements que nous avons recueillis, voici comment il s'est déroulé:

Un habitant de Wattrelos, M. Louis Vermerch-Danocette, dit le « Zouave », qui regardait son domicile au n° 10 de la rue de la République, se trouvait sur un tramway passant au Laboureur et se dirigeant sur Wattrelos.

Le voyageur se tenait debout sur la plateforme arrière, près du marche-pied. Un autre voyageur qui marchait devant lui descendit du tramway. L'ayant poussé involontairement, M. Vermerch perdit l'équilibre, et n'étant pas retenu par la chaîne de sûreté qui n'avait pas été accrochée, roula sur le sol.

Le jeune homme se releva sur un des rails et avant que l'infirmité ait pu le retirer, une roue de la remorque qui suivait le tramway, écrasa le pied à hauteur de la cheville.

On releva le blessé qui portait à la jambe une plaie effroyable. L'un des os avait traversé les chairs et la bottine.

M. Vermerch fut transporté à l'estaminet voisin de M. Louis Dhalluin, situé rue Carnot, 277, où il reçut les soins de M. le docteur Élie, de Roubaix, médecin de la Compagnie du tramway. Le praticien n'a pu se prononcer d'une façon absolue sur les conséquences de l'accident, mais il a laissé entendre que l'amputation du pied deviendrait nécessaire à bref délai.

Dans la soirée, M. Vermerch a été transporté en voiture à l'Hôtel-Dieu de Roubaix. L'infirmité est âgée d'une cinquantaine d'années et est père d'un nombreuse famille. Il est employé en qualité d'ouvrier déboureur au peignage de M. A. Motte et C.

à l'annonce de son chef, doit suivre et défendre son drapeau même au prix de sa vie!

Croit-on que le soldat échappé à l'impression produite par ce commandement, le cœur débouleur de ce soldat, le cœur débouleur de la grande laurie, il faut être aveugle pour ne pas voir dans ces procédés, dont la perfidie les ombres mal fessées le masque d'un service militaire, la tactique fourbe et malhonnête de la franc-maçonnerie.

Déjà l'officier de parti pris son influence, c'est porter atteinte à son autorité, s'est